

# CONSEIL MUNICIPAL

## DU 20/02/2004

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire JOUFFROY Catherine, GAUTHIER CLERC Maurice, SCHMIDT Francesca, Maires Adjoints COMOY René, COURVOISIER Monique, GROSSIORD Suzanne, GROSTABUSSIAT Georgette, PAILLER François, PERRIER Franck, BLANC Freddy qui par obligation devra s'absenter avant les votes
Absents excusés	GAGLIARDINI Joëlle qui donne procuration à Raphaël PERRIN, GINDRE Nicolas, HENRIOT Françoise qui donne procuration à Catherine JOUFFROY,
Absents	PUJEAUT Patrick.
Secrétaire de séance	GAUTHIER CLERC Maurice

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 31/01/04 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Point fermeture de classes
- Chemin du Goua

### ***I. RECRUTEMENT SECRETARIAT DE MAIRIE***

Considérant les candidatures et la discrétion nécessaire à l'examen des conclusions de la commission de recrutement, M. le Maire propose le « huit clos » qui est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

#### **1) Rappel de la procédure de recrutement**

M. le Maire présente la procédure de recrutement qui s'est déroulé en 2 temps pour l'ensemble des candidats :

- Epreuve écrite soumettant un questionnaire à combinaisons multiples pour apprécier la connaissance des institutions et administratives, le niveau orthographique. Une étude de cas visant à valider la qualité d'analyse et de rédaction des candidats.
- Entretien oral structuré autour de questions visant à apprécier les qualités attendues pour ce profil de poste.

## 2) Présentation d'un synoptique de chaque candidat

M. le Maire présente les travaux de la commission qui pour chaque candidat, a établi un tableau répertoriant les atouts et les insuffisances perçues au cours de la procédure de sélection.

Par ailleurs, une grille d'appréciation sur les 7 meilleurs candidats (somme de notes données par les 6 membres de la commission) a permis de définir un classement.

Au vu de cette double présentation, le Conseil Municipal procède à un vote à bulletins secrets pour choisir les 2 meilleurs candidats afin de disposer de 2 nominations possibles en cas de désistement. Le résultat du premier tour ne laissant pas apparaître de majorité de voix, il est décidé de reprendre le vote par ordre de classement en soumettant cet ordre à la confirmation du vote.

Mikaël SANS reçoit alors l'unanimité pour la première position.

Parmi les 2 candidats possibles en seconde position, seule Christine ROSSERO obtient la majorité avec 7 voix favorables.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de contacter M. SANS Mikaël et si celui-ci déclinait la proposition, Mme Christine ROSSERO serait alors retenue.

## ***II. PERMANENCE ELECTORALE***

21 MARS

Horaires	Noms
8h-10h	Perrin R, Pailler F., Courvoisier M.
10h-12h	Gauthier Clerc M., Grossiord S., Comoy R.
12h-14h	Blanc Freddy, Grostabussiat G., Henriot F.
14h-16h	Courvoisier M., Gagliardini J., Pujeaut P.
16h-18h	Jouffroy C., Perrier F., Gindre N.

28 MARS

Horaires	Noms
8h-10h	Perrin R, Pailler F., Schmidt F.
10h-12h	Gauthier Clerc M., Grossiord S., Comoy R.
12h-14h	Blanc Freddy, Grostabussiat G., Henriot F.
14h-16h	Schmidt F., Gagliardini J., Pujeaut P.
16h-18h	Jouffroy C., Perrier F., Gindre N.

## ***III. MODIFICATION STATUT DU P.N.R.***

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts du P.N.R. proposée par l'extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du P.N.R du Haut Jura en date du 28/11/03 et légalisé le 24/12/03.

## ***IV. PROJET D'ASSOCIATION SYNDICALE DE LA LOGE***

M. le Maire rappelle que l'ADEFOR 39 a créé une association pour établir un aménagement des chemins forestiers sur les secteurs des communes de Lajoux, Septmoncel et Les Molunes. Ce projet couvre environ 247 hectares. La partie concernée par Septmoncel est le chemin rural du Goua qui doit être décaissé puis empierré sur ces 300 premiers mètres.

A près analyse de ce projet et diverses propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la réalisation de ce projet de desserte qui permettra, au niveau du massif du Goua, d'améliorer les conditions d'exploitation des bois
- Participe financièrement au projet en tant que propriétaire du chemin rural du Goua à hauteur d'un montant équivalent à 3 années d'imposition sur les propriétés desservies arrondies à 1100 Euros.
- Confie la gestion de ce tronçon de chemin rural à l'association syndicale autorisée de la Loge, si celle-ci se constitue.

#### ***V. POINT SUR LA FERMETURE DE LA 4EME CLASSE***

M. le Maire fait part de l'annonce d'une fermeture conditionnelle à savoir qu'il y aura comptage des effectifs le jour de la rentrée et que la réouverture pourrait avoir lieu si les effectifs sont suffisants.

Considérant qu'il ne peut accepter ni la démarche qui a conduit à une telle décision, ni la décision elle-même qui paralyse le fonctionnement et l'organisation de nos Ecoles, M. Le Maire fait part de son annonce d'entamer une grève de la faim.

Séance levée à 20 H 00

Le Maire,  
Raphaël PERRIN